

PREMIÈRE ADHÉSION ? **C'EST 10 FOIS 10 €**



Vous êtes titulaire, vous n'avez jamais été syndiqué(e) au SE-UNSA et vous acceptez le paiement par prélèvement mensuel automatique : profitez de l'offre première adhésion découverte à 100€ (soit 10 mensualités de 10€).

Remboursement par l'Etat de 66%, soit un coût réel de l'adhésion à 34€

Se syndiquer au enseignants et régler sa cotisation en plusieurs fois sans frais

- ⇒ Compléter le document ci-dessous sans oublier de le signer.
- ⇒ Joindre un RIB.
- ⇒ Retourner l'ensemble à :

SE-UNSA Centre Laïque Antonin Lac 7, rue du 139ème RI 15000 AURILLAC

Une copie à conserver vous sera retournée avec votre Référence Unique Mandat. Cette référence sera à rappeler dans toute correspondance concernant votre cotisation

Mandat de Prélèvement SEPA CORE



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SE UNSA à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SE UNSA.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Référence Unique Mandat : (Réservé au créancier)

Paiement: Récurrent

Veuillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier.

Débiteur Vos Nom Prénom (*):										Identifiant Créancier SEPA : FR16ZZ401981																			
										Nom : Syndicat des Enseignants - UNSA																			
Votre Adresse (*):											_	Adresse: 209 Boulevard Saint-Germain Code postal: 75007																	
Code post Ville (*): Pays (*):	:al (*	*):_											_				PARI FRAI	-											
BAN (*):																													
IC (*) :												_				Sig	gnatı	ıre	(*)	:									
(*):			•••••			•••••				•••••	•••••	••••		•••••															

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. ». Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.